

[texte](#)

[editorial](#)

Les États généraux de la bioéthique : une ultime chance pour la médecine et la biologie de la reproduction

Dans le cadre de la révision de la loi relative à la bioéthique, qui aura lieu en 2018 et 2019, l'Espace éthique/IDF propose une série de textes, réflexions et expertises pour animer le débat public. Chaque intervention visera à éclairer un point, une perspective ou un enjeu des révisions de la loi. Ce quatrième texte aborde les enjeux de la médecine de reproduction.

Par: Michael Grynberg, Chef de service, Service de Médecine de la Reproduction et Préservation de la Fertilité, Hôpital Bécclère /

Publié le : 24 Janvier 2018

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

Les États généraux de la bioéthique vont être l'occasion de débattre sur les nombreuses questions qui se posent en termes de reproduction humaine. En effet, les lois de bioéthiques régissent à la fois la prise en charge en Médecine de la Reproduction ainsi que la recherche sur l'embryon. Les deux dernières décennies ont fait l'objet de nombreuses avancées thérapeutiques, fruit d'importantes recherches cliniques et fondamentales. Malheureusement, la France, pourtant pionnière dans le domaine de la Reproduction, n'a cessé de prendre du retard se traduisant par des accès aux techniques d'assistance médicales à la procréation qui ne sont plus adaptés aux changements sociétaux ainsi qu'une prise en charge non optimale des couples faute de pouvoir réaliser tests génétiques préimplantatoires. Les conditions qui règlementent les dons de gamètes rendent par ailleurs compte de délais relativement importants (2-3 ans) pour pouvoir en bénéficier. L'ensemble de ces limites poussent un nombre croissant de patients à recourir à des prises en charge dans des pays limitrophes, plus adaptés d'un point de vue législatif aux problématiques modernes posées par les hommes et les femmes désireux de devenir parents.

La recherche française en matière de reproduction est également impactée par les limites actuellement imposées par les lois de bioéthiques, notamment en ce qui concerne la recherche sur l'embryon. Ainsi, la France n'est plus guère représentée dans les congrès importants et les instances internationales influentes en terme de Reproduction. Par conséquent, il faut voir dans les débats qui vont rythmer les prochains mois, d'une part une chance pour la France de réintégrer le groupe des pays qui font avancer la médecine et la biologie de la reproduction dans le monde, et d'autre part un moyen de proposer localement à nos concitoyens des soins efficaces, adaptés aux connaissances actuelles.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire